

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse
Monsieur le conseiller
Madame la conseillère
Monsieur le conseillère
Monsieur le conseiller

SONT ABSENTS

Madame la conseillère Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux Me Marie-Pier Pharand Directeur général et secrétaire-trésorier Directrice des affaires juridiques et

greffière

Madame Julie Duval

Directrice des communications et assistante à la direction générale

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
 - **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2017
 - **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Registre des déclarations de plus de 200 \$ des élus de la Municipalité
 - 2.2 Autorisation Renouvellement protections d'assurances Groupe Ultima inc. / Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Assurances générales 2018
 - 2.3 Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts Nomination d'un délégué et d'un substitut



- **2.4** Autorisation de signature Renouvellement Contrat de concession Exploitation d'un commerce Parc Régional Val-David-Val-Morin Secteur Dufresne Roc & Ride inc.
- 2.5 Autorisation de signature Convention de partage des dépenses Implantation d'un fossé de drainage - Lot 5 397 563 - rue Lavoie et 1er Rang de Doncaster - Isabelle Boudreau
- 2.6 Abrogation Résolution numéro 11-06-159 Tarification exigible pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
- 2.7 Déclaration d'intention Participation au financement Construction d'un terrain synthétique de football et de soccer - Polyvalente des Monts -Autorisation de signature
- 2.8 Entente intermunicipale de services relative à l'organisation, l'opération et la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord Quotepart pour 5 ans
- **2.9** Nomination des membres Conseil d'administration Office municipal d'habitation
- **2.10** Prolongation Projet pilote fat bike Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne
- 2.11 Autorisation de signature Entente 9063-1466 Québec inc. -Conditions d'usage des immeubles sis au 990 et 1005 rue du Tour-du-Lac
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Autorisation Prolongation d'un emprunt temporaire Règlement d'emprunt 692 - Remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc -Rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux
 - 3.3 Autorisation Renouvellement Contrats d'entretien des logiciels -PG Solutions inc. - Année 2018
- 4 Travaux publics
 - **4.1** Adjudication Entretien ménager 2017-2018 Appel d'offres 2017-018
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Modification à la participation financière de l'Association des propriétaires du lac Doré - Conseil régional de l'environnement des Laurentides - Plan directeur du Lac Doré
 - 5.2 Demande d'enseigne: 1005, route 117 Village du Père Noël inc.
 - **5.3** Demande de dérogation mineure: Lot numéro 3 883 251 1179, rue de l'Aube
 - **5.4** Demande de dérogation mineure: Lot numéro 3 883 250, rue de l'Aube
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus



- **6.2** Nomination des membres Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA)
- 7 Avis de motion
 - **7.1** Avis de motion Règlement numéro 718-2018 établissant le programme de subventions: "Val-David Habitations Durables" pour l'année 2018
- 8 Projets de règlements
- 9 Règlements
- 10 Varia
- 11 Documents déposés
 - **11.1** Dépôt du procès-verbal Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - **11.2** Dépôt des variations budgétaires Politique des variations budgétaires
 - **11.3** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - **11.4** Dépôt du rapport du directeur général Règlement 700 Pouvoir d'embauche
 - 11.5 Dépôt Déclarations des intérêts pécuniaires
- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses
- 14 Période d'interventions
- 15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

17-12-377

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents



QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-12-378

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procèsverbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017.

ADOPTÉE

17-12-379

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES 2.1 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le règlement décrétant les dispositions concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2016;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès du secrétaire-trésorier de la Municipalité;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations;

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le secrétaire-trésorier doit déposer un extrait de ce registre



qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du registre des déclarations de plus de 200 \$ faites par les élus de la Municipalité depuis la dernière séance ordinaire du conseil municipal de l'année 2016 et qui est signé en date du 11 décembre 2017 par Me Marie-Pier Pharand, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

17-12-380

2.2 AUTORISATION – RENOUVELLEMENT PROTECTIONS D'ASSURANCES – GROUPE ULTIMA INC. / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – ASSURANCES GÉNÉRALES 2018

ATTENDU la mise à jour des protections d'assurances effectuées au cours de l'année 2017;

ATTENDU la proposition de renouvellement des assurances générales de la Municipalité par le Groupe Ultima inc. / MMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à renouveler les polices d'assurances de la Municipalité pour l'année 2018 avec le Groupe Ultima inc. / MMQ par l'entremise du représentant autorisé, les Assurances Jones inc.;

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à payer le montant total maximum de 83 271,00 \$ (taxes incluses) pour ce faire.

ADOPTÉE



17-12-381

2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS - NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie intégrante de l'entente régissant la Régie incendie des Monts;

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un délégué et un substitut afin de siéger au conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne monsieur Carl De Montigny, conseiller, et madame Kathy Poulin, mairesse, pour siéger respectivement à titre de délégué et de substitut à la Régie incendie des Monts.

ADOPTÉE

17-12-382

2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUVELLEMENT - CONTRAT DE CONCESSION -EXPLOITATION D'UN COMMERCE - PARC RÉGIONAL VAL-DAVID-VAL-MORIN SECTEUR DUFRESNE - ROC & RIDE INC.

ATTENDU l'existence d'un protocole d'entente entre Roc & Ride inc. et la Municipalité, lequel est venu à échéance à la fin de l'hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE les parties désirent renouveler et bonifier les modalités du protocole ayant existé entre elles;

ATTENDU la possibilité que la Municipalité modifie la forme juridique du Parc régional et qu'en ce sens elle désire conserver une certaine liberté contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Kathy Poulin, et la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, à signer un contrat de concession d'une durée de trois ans avec Roc & Ride inc., lequel vise à déterminer les modalités d'occupation du domaine



public et d'exploitation d'un commerce par Roc & Ride inc., durant la saison hivernale, sur les lieux appartenant à la Municipalité.

ADOPTÉE

17-12-383

2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE PARTAGE DES DÉPENSES - IMPLANTATION D'UN FOSSÉ DE DRAINAGE - LOT 5 397 563 - RUE LAVOIE ET 1ER RANG DE DONCASTER - ISABELLE BOUDREAU

ATTENDU QUE madame Isabelle Boudreau désire effectuer des travaux relatifs à un fossé de drainage en prévision de l'implantation d'une nouvelle construction sur le lot 5 397 563, situé à l'intersection de la rue Lavoie et du 1er rang de Doncaster;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre madame Boudreau et la Municipalité et qu'à cet effet une convention doit être signée entre les parties fixant les conditions relatives au partage et au paiement des dépenses;

ATTENDU QUE certaines modalités relatives au partage des frais doivent être négociées par les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice des affaires juridiques et greffière à signer une convention de partage des dépenses avec madame Isabelle Boudreau, fixant les conditions relatives au partage et au paiement des dépenses reliées à l'implantation d'un fossé de drainage sur le lot 5 397 563, cadastre du Québec;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice des affaires juridiques et greffière à signer une annexe à la convention quant au partage des frais reliés à l'empierrement d'une partie de la canalisation, laquelle annexe devra intervenir au plus tard le 31 mars 2018.

ADOPTÉE

17-12-384

2.6 ABROGATION - RÉSOLUTION NUMÉRO 11-06-159 - TARIFICATION EXIGIBLE POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION ET LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU l'existence du Règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels;



ATTENDU QUE le conseil municipal avait adopté en 2011 une résolution fixant les frais prévus au règlement provincial et que les tarifs y indiqués ne sont plus à jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal abroge la résolution numéro 11-06-159 ainsi que toute autre résolution de même nature et se réfère au Règlement provincial pour établir sa tarification exigible pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents.

ADOPTÉE

2.7 DÉCLARATION D'INTENTION - PARTICIPATION AU FINANCEMENT - CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL ET DE SOCCER - POLYVALENTE DES MONTS - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes souhaitent aménager sur le site de la Polyvalente des Monts un terrain synthétique, notamment pour la pratique du football et du soccer;

ATTENDU QU'une demande de subvention visant une partie du coût de cette infrastructure a été présentée par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Commission scolaires des Laurentides auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, sollicitant le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, lequel prévoit une aide financière équivalent à 50 % des coûts admissibles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes auront à partager l'autre moitié des coûts de financement de cette infrastructure:

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides a l'intention d'offrir le terrain requis pour l'infrastructure, soit en le cédant pour la somme symbolique d'un dollar, soit en convenant d'une cession d'emphytéose d'une durée de 99 ans;

ATTENDU QUE les municipalités impliquées comptent parmi leurs citoyens des enfants qui fréquentent la Polyvalente des Monts et qui pourront utiliser l'infrastructure par le biais du programme scolaire et/ou lors d'une activité de loisirs;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir d'un protocole d'entente établissant les modalités d'utilisation de l'infrastructure sportive;

17-12-385



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal déclare son intérêt à participer au financement d'une infrastructure sportive consistant en un terrain synthétique notamment pour la pratique du football et du soccer, lequel sera situé sur le terrain de la Polyvalente des Monts;

QUE le conseil municipal déclare cette intention de participation sur la base d'un coût de projet estimé à 1,7 million de dollars;

QUE le conseil municipal déclare cette intention de participation conditionnellement à ce que les parties conviennent, avant le début des travaux de construction, non seulement des modalités d'utilisation de cette nouvelle infrastructure sportive, mais également des modalités d'utilisation des autres infrastructures sportives de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, soit notamment leur plage, leur aréna et leur piscine;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice des affaires juridiques et greffière à signer une convention établissant les modalités d'utilisation des infrastructures sportives de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts:

QUE le conseil municipal choisit de financer le projet par le biais d'un versement unique de 88 658 \$ ou par le biais de 15 versements annuels de 7 432 \$ avec intérêts à 3 %, ou selon toute autre modalité de versements dont les parties pourront convenir par le biais d'une entente de financement;

QUE le conseil municipal se réserve le droit d'acquitter la dette reliée au coût de construction à l'échéance d'un terme de cinq ans ou d'un terme de dix ans;

QUE le conseil municipal s'engage à assumer uniquement les coûts de construction de l'infrastructure sportive et non pas les coûts d'entretien ultérieurs;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission scolaires des Laurentides, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à monsieur Claude Cousineau, député de la circonscription électorale de Bertrand.

ADOPTÉE



17-12-386

2.8 ENTENȚE INTERMUNICIPALE DE SERVICES RELATIVE À L'ORGANISATION, L'OPÉRATION ET LA GESTION DES ACTIVITÉS DE SKI DE FOND ET DE MARCHE HIVERNALE SUR LA PARTIE SUD DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD - QUOTE-PART POUR 5 ANS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 15-11-456 acceptant l'entente intermunicipale de services relative à l'organisation, l'opération et la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord (gare de Prévost - km 14 à la gare de Val-David - km 42) intervenue entre la MRC des Paysd'en-Haut, la MRC de la Rivière-du-Nord et la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE pour les 5 prochaines saisons hivernales, la MRC des Pays-d'en-Haut désire déléguer la gestion de l'entretien hivernal à la Corporation du P'tit Train du Nord;

ATTENDU QUE le conseil municipal et la Municipalité de Val-Morin bénéficient d'un service de damage de la piste de ski de fond depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin a accepté de payer sa part de l'entretien hivernal pour les cinq prochaines années;

ATTENDU QUE le partage du coût entre les deux municipalités a été fait équitablement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de sa quote-part à la MRC des Laurentides, représentant cinquante-trois pour cent (53 %) du coût total, pour l'entretien et la gestion administrative des cinq prochaines saisons hivernales, soit les saisons 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale de la MRC des Laurentides, à signer l'entente intermunicipale de services à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

17-12-387

2.9 NOMINATION DES MEMBRES - CONSEIL D'ADMINISTRATION - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

ATTENDU QU'en raison des récentes élections municipales, il est requis de procéder à la nomination de membres élus sur divers comités;

17-12-388



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne madame Kathy Poulin, mairesse et monsieur Mathieu Bouthillette, conseiller municipal, pour qu'ils siègent au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;

QUE ces désignations remplacent toute désignation antérieure au même effet.

ADOPTÉE

2.10 PROLONGATION - PROJET PILOTE FAT BIKE - PARC RÉGIONAL VAL-DAVID-VAL-MORIN, SECTEUR DUFRESNE

ATTENDU la résolution 17-02-059, laquelle prévoit notamment la mise en place d'un projet pilote pour la pratique du fat bike dans la réserve naturelle;

ATTENDU QUE le rapport quant à l'analyse d'impact et de la compatibilité du fat bike dans la réserve naturelle n'a pas encore été produit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la prolongation du projet pilote pour la pratique du fat bike dans la réserve naturelle pour l'hiver 2017-2018;

QU'en concertation avec le responsable aux opérations et aux aménagements du Parc et les promoteurs du projet pilote, les modalités d'utilisation du sentier soient négociées et qu'elles comprennent notamment l'installation de signalisation appropriée, afin qu'une portion de sentier limitée au territoire de Val-David soit ouverte à la pratique du fat bike;

QUE soit convenue une plage horaire à l'intérieur de laquelle pourra se pratiquer le fat bike;

QU'une tarification soit fixée afin de régir cette activité.

ADOPTÉE

ADOFIEE

1291



17-12-389

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2.11 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - 9063-1466 QUÉBEC INC. - CONDITIONS D'USAGE DES IMMEUBLES SIS AU 990 ET 1005 RUE DU TOUR-DU-LAC

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris des procédures judiciaires en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* quant à des immeubles sis au 990 et 1005, rue du Tour-du-Lac, lesquels appartiennent à 9063-1466 Québec inc. et qu'à cette fin, la Municipalité a mandaté l'étude Prévost Fortin D'Aoust avocats afin de la représenter;

ATTENDU QUE des pourparlers sont intervenus entre les parties et qu'elles désirent convenir des modalités d'usage des immeubles appartenant à 9063-1466 Québec inc. par le biais d'une entente négociée de bonne foi;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire que la conclusion de l'entente se fasse notamment dans l'intérêt du voisinage;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire que le consentement de la Municipalité à signer cette entente soit libre et éclairé et exempt de toute forme de pression, de menace, de contrainte ou de promesse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate l'étude Prévost Fortin d'Aoust avocats afin de négocier les modalités d'une entente à intervenir entre 9063-1466 Québec inc. et la Municipalité quant à l'usage des immeubles commerciaux en litige;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente négociée;

QUE le conseil municipal mandate l'étude Prévost Fortin d'Aoust avocats afin que soient pris les moyens légaux requis pour que l'entente négociée équivale à une transaction au sens du *Code civil du Québec*, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-12-390

3 FINANCE ET TRÉSORERIE 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 novembre 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 171862 à 172079

1 106 601,23 \$

ADOPTÉE

17-12-391

3.2 AUTORISATION - PROLONGATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 692 - REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC - RUES ALARIES, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), emprunter temporairement, aux conditions qu'elle détermine, pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 100 % du montant desdits emprunts, et ce, en vertu du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétairetrésorier à réitérer un emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt 692, auprès du Centre financier aux entreprises de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, jusqu'à concurrence du montant approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ce, pour un terme qui ne devra pas excéder le mois de juin 2018;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Note au procès-verbal:

Il s'agit de prolonger l'emprunt temporaire dans le règlement numéro 692 pour les travaux de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux, puisque certaines informations relatives à la subvention disponible doivent être transmises par les ingénieurs à la Municipalité quant aux raccordements inversés. Ces informations sont requises pour



compléter le dossier de subvention (PIQM sous-volet 1.5) et passer au financement permanent.

ADOPTÉE

17-12-392

3.3 AUTORISATION - RENOUVELLEMENT - CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS - PG SOLUTIONS INC. - ANNÉE 2018

ATTENDU QUE les contrats d'entretien des logiciels de la firme PG Solutions inc. sont renouvelables au 1er janvier de chaque année;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler ces contrats afin de pouvoir effectuer les mises à jour requises et d'avoir un soutien technique sur ces logiciels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des contrats d'entretien des logiciels municipaux suivants avec la firme PG Solutions inc.. à savoir:

- -Gestionnaire municipal: poste budgétaire 02-610-00-414 pour 16 165,48 \$;
- -SYGED: poste budgétaire 02-140-00-414 pour 1 195,74 \$;
- -UEL (unité d'évaluation en ligne): poste budgétaire 02-130-01-414 pour 3 748,19 \$;
- -Mégagest: poste budgétaire 02-130-01-414 pour 11 575,24 \$;

Il est à noter que les prix ci-haut mentionnés incluent les taxes applicables.

ADOPTÉE

17-12-393

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 ADJUDICATION - ENTRETIEN MÉNAGER 2017-2018 - APPEL D'OFFRES 2017-018

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation concernant l'entretien ménager 2017-2018 - Appel d'offres 2017-018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 décembre 2017, conformément à la Loi;

17-12-394



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE la firme ayant déposé une soumission est la suivante:

Soumissionnaires	Montants
	(taxes incluses)
John Sanon - L'Équipe	72 301,66 \$

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à John Sanon - L'Équipe, au prix de 72 301,66 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, du 18 décembre 2017 au 18 décembre 2018.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1 MODIFICATION À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DORÉ - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES - PLAN DIRECTEUR DU LAC DORÉ

ATTENDU les résolutions 17-02-035 et 17-05-159 relatives à un mandat du CRE Laurentides et à la contribution financière de l'Association des propriétaires du lac Doré;

ATTENDU QUE le mandat du CRE Laurentides s'est terminé prématurément et qu'en conséquence le CRE Laurentides a révisé à la baisse le coût du mandat;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser proportionnellement le montant de la participation de l'Association des propriétaires du lac Doré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prenne acte de la contribution financière révisée de l'Association des propriétaires du lac Doré au contrat mandatant le CRE Laurentides, laquelle s'établit désormais au montant de 4 687,50 \$.

ADOPTÉE

1295



17-12-395

5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1005, ROUTE 117 - VILLAGE DU PÈRE NOËL INC.

DEMANDE de monsieur Claude Rousseau (Village du Père Noël inc.) concernant la demande de modification d'enseigne au 1005, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision quant au projet d'enseigne numéro 2017-00075 au 1005, route 117, et ce, à la demande du demandeur.

ADOPTÉE

17-12-396

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT NUMÉRO 3 883 251 - 1179, RUE DE L'AUBE

DEMANDE de madame Nathalie Plourde relativement au lot numéro 3 883 251 - 1179, rue de l'Aube, afin de permettre la création d'un nouveau lot numéro 6 177 380 d'une forme irrégulière comportant des lignes brisées.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00073, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 3959, en date du 14 novembre 2017.

ADOPTÉE

17-12-397

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT NUMÉRO 3 883 250, RUE DE L'AUBE

DEMANDE de madame Nathalie Plourde relativement au lot numéro 3 883 250, rue de l'Aube, afin de permettre la création d'un nouveau lot numéro 6 177 379 d'une forme irrégulière comportant des lignes latérales brisées à un angle inférieur à 75 degrés par rapport à l'emprise de la rue.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2017-00074, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 3959, en date du 14 novembre 2017.

ADOPTÉE



17-12-398

6 LOISIRS ET CULTURE

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 28 novembre 2017 et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

À même le Fonds général (02-70170-970)

- -Association des Personnes Handicapées Intellectuelles des Laurentides (APHIL) 200 \$
- -Prévoyance envers les aînés des Laurentides 300 \$
- -Société Alzheimer des Laurentides 300 \$
- -Société de l'autisme S.A.R. Laurentides 100 \$

À même le Fonds les Abeilles

- -Bouffe Laurentienne 2 000 \$
- -Comptoir alimentaire de Val-David 2 772,40 \$
- -Fondation Maison Emmanuel 300 \$

Le Collectif 76 bénéficiera de la salle communautaire gratuitement les 20 et 22 mars 2018. Il devra toutefois assumer les frais de conciergerie de 65 \$.

ADOPTÉE

17-12-399

6.2 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ DE SUIVI - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU l'adhésion de la Municipalité au programme "Municipalité Amie Des Aînés (MADA)";



ATTENDU l'adoption, en juillet 2014, de la Politique MADA et du plan d'action y associé;

ATTENDU la résolution 14-07-298 adoptée en juillet 2014 laquelle créée notamment le comité de suivi et en prévoit le mandat, tou en créant des sièges pour des membres citoyens ;

ATTENDU la nécessité de renouveler les mandats des membres citoyens déjà terminés et de combler les sièges actuellement vacants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle a posteriori les mandats de messieurs Pierre-Émile Taillon (président) et Fernand Godbout et madame Reine Lapointe pour un mandat de deux ans qui se terminera en décembre 2019;

QUE le conseil municipal nomme messieurs Paul Laurin et Gilles Bourret ainsi que madame Lise Nantel (secrétaire) à titre de nouveaux membres du comité et ce, pour un mandat de deux ans qui se terminera en décembre 2019;

QUE le conseil municipal nomme madame Kathy Poulin pour siéger à titre de membre élue au sein du comité de suivi.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-12-400

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 718-2018 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS: "VAL-DAVID -**HABITATIONS DURABLES" POUR L'ANNÉE 2018**

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 718-2018 établissant le programme de subventions: "Val-David -Habitations Durables" pour l'année 2018.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578



9 RÈGLEMENTS

Aucun point

10 VARIA

Aucun point

11.1

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS 11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 20 novembre 2017.

11.2

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de novembre 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de novembre 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5

11.5 DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La mairesse informe l'assemblée du dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil en



conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

La déclaration reçue est celle de :

- Jean-François Giasson

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-12-401

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 12 décembre 2017 soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉE

Kathy Poulin

Présidente d'assemblée

Marie-Pier Pharand

Directrice des affaires juridiques

et greffière

Kathy Poulin Mairesse